

15 ans d'accompagnement en apprentissage

Compte-rendu de la Réunion de Réflexion du 25 Mai 2011

I. Intervention introductive de M. MAZEREEL Jean-Pierre (éducateur de service de suite de l'IME)

Pourquoi se retrouver aujourd'hui à l'IME de Villers-Franqueux ?

Dès le début des années 90, l'IME a suscité des rassemblements pour lancer une réflexion afin de trouver des solutions de facilitation de l'accès à l'apprentissage pour les jeunes gens issus d'IME. L'IME, se rapprochant un peu plus tard du CREAHI pour son assistance technique, a poursuivi la démarche de réflexion, associée à des représentants du milieu de la formation professionnelle. L'IME s'est désormais mis en marche pour faire vivre un partenariat où s'associent les compétences du milieu médico-social et celles du milieu de la formation professionnelle.

Depuis 1997, année expérimentale, 30 jeunes de l'IME ont été concernés par l'apprentissage (20% des sorties d'IME), bien d'autres sur l'ensemble de la région.

En termes d'expérience, l'IME a constaté la nécessité d'une démarche construite de longue haleine, d'appropriation par le jeune concerné, d'exploration des contraintes au travail et en formation, d'expérimentation de conduites sociales en situations nouvelles. «Initiation et première formation professionnelle » apportées en IME peuvent permettre de préparer dans le domaine spécifique de l'atelier mais aussi aux habitudes de travail susceptibles de permettre l'adaptation à des champs professionnels nouveaux. (*ex : soigneur d'équidés*). Les CFA apportent une formation professionnelle visant qualification selon une pédagogie qu'il convient de ne pas changer. Dans ce contexte, ce sont deux champs de compétences qui vont travailler ensemble. Un réseau d'employeurs, de lieux de formation, de services d'accompagnement sont devenus un réseau partenarial vital d'appui facilitateur d'insertion.

Dans un parcours d'IME, il n'y a pas de standardisation des démarches en termes de moyens utilisés, sauf dans la formulation recherchée d'un projet identifié par le jeune.

Ensuite, ce sont des moyens individualisés en fonction du rythme de chacun, des points forts de la personne, des difficultés pressenties (elles seront d'ordre à dominante scolaire pour les uns, d'ordre relationnel pour les autres, d'ordre social...).

Le plus souvent, la durée est associée à la démarche de préparation. Pour exemple, tel jeune scolarisé en 3^{ème} SEGPA bénéficiera, selon le besoin qu'il exprime, d'une année complémentaire à l'IME, année tremplin pour finalement aboutir à son projet mieux

aguerri, avec plus de maturité, plus de certitudes parfois sur son choix professionnel. Mais d'autres scolarisés à l'IME y arrivent tout autant avec d'autres modalités d'avancement de projet. La fréquentation du milieu de l'entreprise est le plus souvent dans un cadre d'alternance IME – entreprise envisagée, voire vraiment réalisée, sur une année. Selon les cas, cela peut prendre plusieurs années avec une complexité spécifique à chaque individu.

Un stage d'immersion en CFA permet une entrée en connaissance de la démarche de formation proposée. Tout concourt à l'évaluation du côté réaliste du projet, à un équilibre entre surestimation ou manque d'ambition, à se lancer en connaissance de cause.

Important encore, des entrées en connaissance anticipées des lieux, des services, des personnes ressources futures dans l'accompagnement sont autant de moyens facilitant l'acclimatation aux relations nouvelles, aux situations nouvelles.

Nb : Pour information, le nombre d'apprentis qui ont été accompagnés par la Permanence du Jard depuis 2003 est de cinquante trois jeunes dans la Marne.

II. Intervention de M. BONETTI (CREAHI)

Rappel des fondements de la réflexion sur l'insertion professionnelle des déficients intellectuels par l'apprentissage.

La réflexion débute en 1995 avec pour déclenchement, l'expérience des CFAS (Centre de Formation pour Apprentis Spécialisé) : les IME travaillaient alors en collaboration avec les CFA, mais la Région voyait cela d'un mauvais œil, car la réalisation de nouveaux CFA représentait un investissement certain. De plus, ces établissements étaient inquiets face au handicap, mais acceptaient d'envisager des possibilités dans certains domaines de formation.

L'objectif était alors d'instaurer le plus tôt possible avec l'élève une « projection professionnelle » afin de renforcer sa motivation, ses compétences et maturation professionnelles. Il n'y a donc pas eu de nouveaux dispositifs mis en place entre IME et CFA, mais une mise en commun des compétences, grâce à la création d'un réseau de collaboration (IME, acteurs de l'insertion professionnelle, ANPE...), permettant une synergie des secteurs de l'emploi, du travail et de l'entreprise.

Un Plan d'Actions Professionnelles Individualisées (PAPI) a alors été créé ; l'objectif n'était pas de demander aux CFA des parcours personnalisés, ni des modifications du référentiel d'apprentissage, mais d'adapter la pédagogie importée par les IME, en faisant par exemple appel au personnel spécialisé des IME de proximité. Aussi, IME et CFA se mobilisent dans un travail de complémentarité.

Selon les premières observations de l'époque, sur 1500 jeunes déficients intellectuels, 50 en moyenne deviennent futurs apprentis, l'objectif n'étant pas de réaliser un transfert

massif des IME vers les CFA. L'offre de formation est à prendre en compte, afin de maîtriser la réalité de l'offre sur le territoire, d'où l'importance de la préparation au plus tôt du projet professionnel.

L'entrée en apprentissage se fait aux alentours de dix huit ans, principalement dans les domaines du Bâtiment, de la Restauration et de l'Horticulture. Les Certificats d'Aptitudes Professionnelles (CAP) préparés sont plus ou moins accessibles, car les niveaux de difficultés divergent, mais la qualité de travail reste bien présente en milieu professionnel ce, même sans l'obtention du diplôme. La région Champagne Ardenne essaie d'optimiser ses possibilités d'offre dans le domaine de l'apprentissage, mais la région leader reste les Pays de Loire.

Mesures pouvant être mises en place

Une première mesure mise en place a été le lancement d'une campagne d'information et de recueil de candidatures auprès des associations, institutions, afin d'optimiser le nombre de futurs apprentis. En a découlé une première évaluation sur les besoins d'accompagnement, notamment en proposant aux jeunes des IME des stages en CFA, permettant de les préparer à un nouvel environnement et d'avoir une représentation concrète de l'offre de formation et des métiers préparés.

Cela engendre deux effets :

- Nécessité d'un suivi continu ;
- La population accueillie par les CFA peut rencontrer les mêmes problèmes que les déficients intellectuels (généralisation de jeunes désarmés ne relevant pas du champ du handicap) : nécessité de création d'ateliers de travail ; création d'un Fonds Social par le Conseil Général et d'ateliers de travail en CFA.

Niveau de capacité des jeunes

Quatre domaines sont à prendre en compte :

- L'acquisition scolaire (lecture, écriture...) ;
- Le niveau en mathématiques (géométrie, travail de l'espace...) ;
- Les connaissances technologiques ;
- L'attitude, le comportement.

Il est important d'accepter le parcours chaotique d'une personne afin de satisfaire une réorientation. Les entreprises, représentant majoritairement des artisans, font preuve de tolérance face au handicap ; dans 80% des cas, le jeune est embauché dans son entreprise d'accueil.

Entre 1997 et 2002, cent cinquante six jeunes ont été en mesure d'accéder à l'apprentissage :

- 61 entrées en apprentissage ;
- 30% des jeunes ont réussi le CAP ;

- 60% ont obtenu une qualification professionnelle et sont restés dans leur entreprise d'accueil.

III. Intervention de Laurence MILLION et Florence GUILLON, Permanence du Jard

La Permanence du Jard propose un accompagnement sur quatre niveaux :

- L'accompagnement individuel, par un espace de parole sur les besoins sociaux et professionnels, les situations anxiogènes (ex : pas d'expression en entreprise) ;
- L'accompagnement à l'emploi, par la réussite de l'apprentissage par les différents acteurs de l'entreprise, l'aménagement du temps de travail, l'accompagnement du jeune mais aussi de l'entreprise dans son processus d'accueil...
- L'accompagnement en formation (CFA) ;
- L'accompagnement social : aide à la mobilité, aide aux démarches administratives, au logement...

Constat

L'apprentissage, chez la personne déficiente intellectuelle, est difficile, mais le CAP peut être obtenu. Les difficultés peuvent venir davantage des problèmes sociaux que du handicap lui-même ; en effet, les difficultés rencontrées dans l'environnement familial nécessitent un développement du besoin d'accompagnement social. De plus, le jeune a souvent des facilités en entreprise, mais rencontre des difficultés en cours. L'entrée en apprentissage se prépare en une voire deux années, pour préparer au mieux les réponses aux interrogations liées au choix individuel de formation. Après l'obtention du diplôme, les démarches sont encore nombreuses, car l'insertion dans la vie active peut être compliquée ; en effet on rencontre des problèmes d'acquisition des compétences sociales (codes sociaux), avec des difficultés pour se prendre en charge, s'orienter, se projeter. Un développement de la mystification du handicap est également constaté.

Il convient alors d'évaluer les possibilités d'offre de travail, les entreprises ayant tendance à vouloir recruter du personnel compétent de suite.

IV. Débat

Intervention d'Elodie JACQUES (PRITH)

Expose l'existence d'un dispositif expérimenté en Haute Marne dans le cadre des métiers de bouche et de l'industrie : deux ans en cadre médico-social (cf. pré-apprentissage), puis contrat d'apprentissage sur deux ans. Mlle JACQUES expose un éventuel développement

de ce concept sur l'ensemble de la région ; une réunion sur ce sujet sera proposée fin Juin.

Intervention Brigitte PITOIS

Pourquoi spécialiser ce qui a pu exister avant dans le cadre du droit commun ?

Axes du PRITH :

- Accès à l'emploi
- Accès à la formation
- Maintien dans l'emploi
- Sensibilisation du milieu professionnel.

Force est de constater qu'il n'y a pas d'égalité de traitement selon les départements ; l'accompagnement existant dans la Marne, grâce à la Permanence du Jard, n'existe pas dans les autres départements. Les handicapés scolarisés en milieu ordinaire ne peuvent pas bénéficier d'un co-accompagnement, ni de financements spécialisés dans le cadre d'un contrat de travail.

CONCLUSION

Peu d'IME mettent en place un système d'apprentissage via un CFA ; il y a probablement un nombre plus important de bénéficiaires potentiels que le nombre réel de bénéficiaires aujourd'hui. Trop peu de jeunes déficients intellectuels se dirigent vers la voie de l'apprentissage. Mais il faut veiller à ce que l'apprentissage ne soit pas choisi par défaut, et que l'aide prodiguée aux jeunes dans le cadre de la formation au CFA ne soit pas une surcharge de travail trop importante.

D'autre part, le cloisonnement Région / AGEFIPH pose question quant à l'accompagnement des personnes handicapées.

Mesures à mettre en place

- Constituer un groupe de travail avec les partenaires représentatifs (IME, ESAT, CFA, PRITH): travailler sur un écrit puis aller vers les financeurs (AGEFIPH) ;
- Le modèle de prise en charge des jeunes handicapés de la Haute Marne va être présenté à l'ensemble de la Région ;
- Organiser un colloque régional ;
- Adapter les accueils en IME, CFA, entreprises.

La réunion se termine à 17h05.